



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

La branche est caractérisée par un certain équilibre dans l'accès à la formation professionnelle.

En effet, elle regroupe 14,9 % des salariés du secteur santé et est à l'origine de 17,9 % des actions de formation.

Dans ce cadre, 23,9 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.

Données de cadrage 2020

Nombre total d'actions de formation	12 597	70 251	90 864
Effectifs salariés totaux ¹	52 760	353 414	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	4 738	18 776	23 916
Nombre total d'entreprises	22 541	77 755	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.



TAUX D'ACCÈS SIMILAIRE AU SECTEUR

Au sein de la branche :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (15,3 %). Néanmoins, par rapport au secteur, le taux d'accès à ce dispositif est plus faible. En revanche le contrat de professionnalisation est plus fortement utilisé (7,6 %), notamment pour la formation des assistants dentaires ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont nettement plus utilisatrices du contrat de professionnalisation (11,2 %) mais recourent moins souvent au plan de développement des compétences (10,7 %) que l'ensemble du secteur.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	7,6	1,0	15,3	11,2	1,9	10,7
	1,5	2,5	15,9	4,6	8,9	14,8
	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur santé

Branche professionnelle



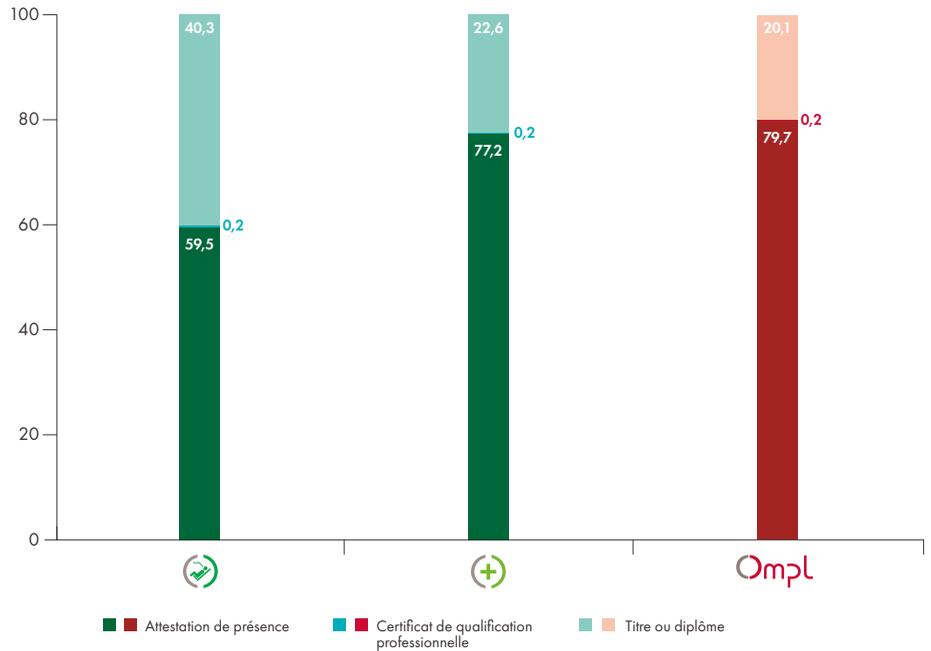
Cabinets dentaires libéraux



DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

- Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (59,5 %).
- À l'exception des titres et diplômes (40,3 %), très majoritairement des titres d'assistant dentaire, les autres sanctions sont très marginales (0,2 %), essentiellement des CQP d'aide dentaire.

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

- Les besoins des entreprises en acquisition de compétences se concentrent principalement dans le domaine de l'activité de l'entreprise, 81,1 % (formation d'assistant dentaire, AFGSU, implantologie, ...).
- En retour, les autres thèmes de formations sont moins investis.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



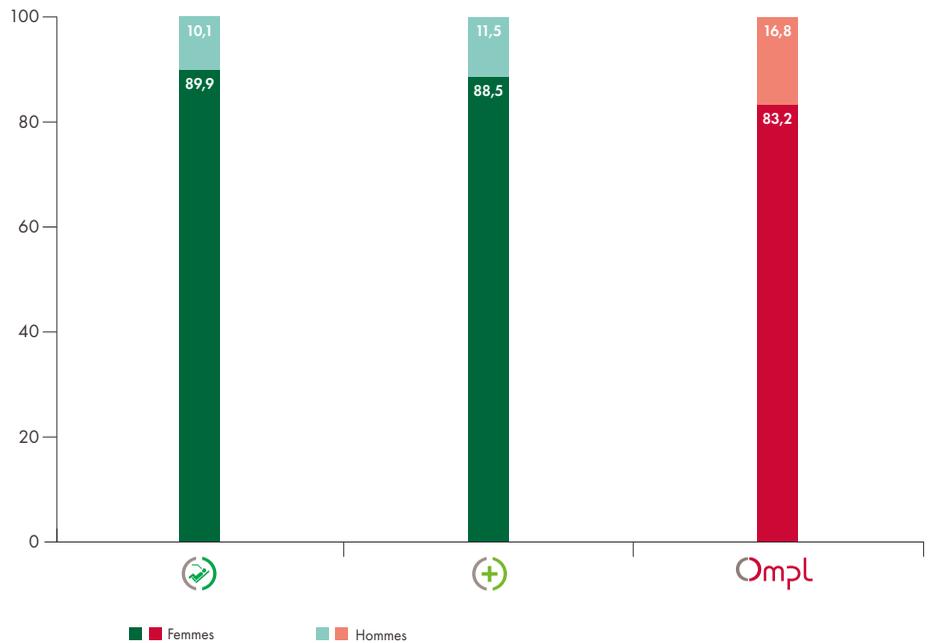
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE GENRE

- Dans la branche, 89,9 % des salariés formés sont des femmes.
- Cette proportion est inférieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés de la branche (part estimée à 93,6 % en 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



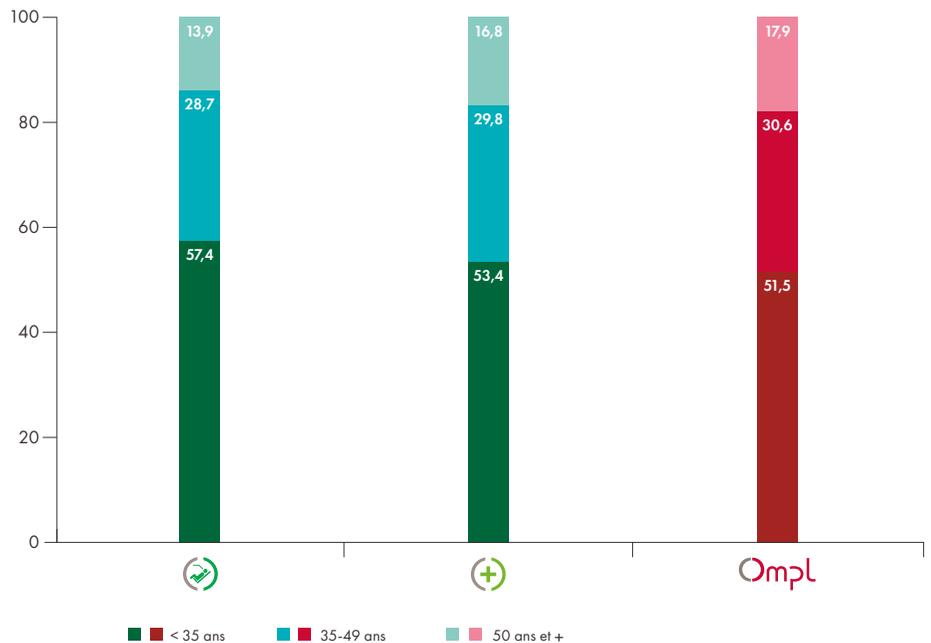
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

- Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires: 57,4 % des formés contre 35,1 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020).
- Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



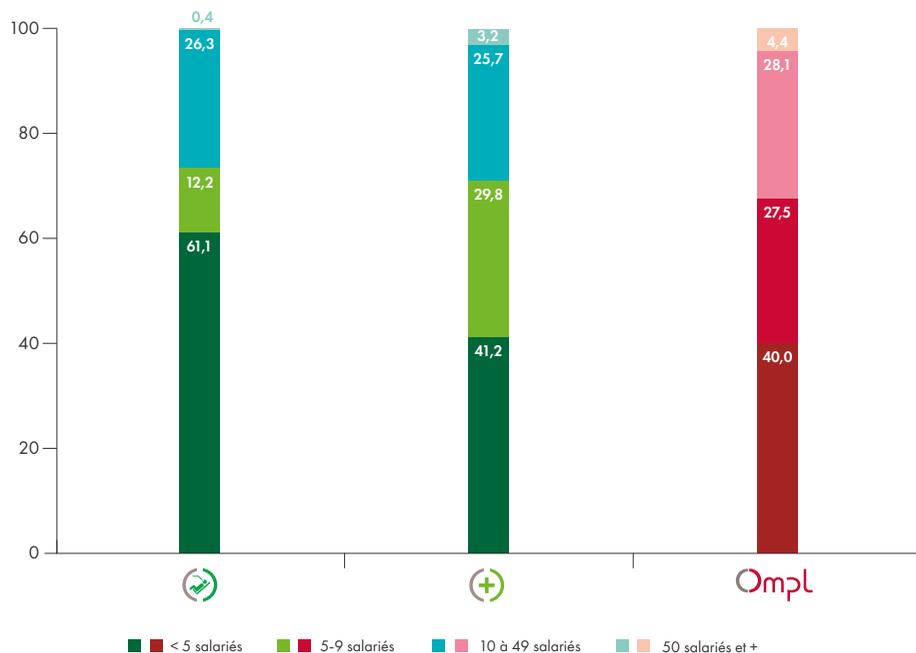
Sources: OPCO EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires: 73,3 % des formés alors que ces entreprises emploient 86,0 % des salariés de la branche.
- En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 26,7 % des stagiaires contre 14,0 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (18,3 %) et minimal pour les DOM (1,3 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	5,3	0,2	12,7
Bourgogne-Franche-Comté	3,6	0,1	13,0
Bretagne	3,5	0,0	13,8
Centre-Val de Loire	4,1	0,3	12,4
Corse	0,5	0,0	7,6
DOM	0,6	0,3	1,3
Grand Est	4,1	0,5	14,3
Hauts-de-France	3,2	0,6	15,3
Île-de-France	6,0	2,0	18,2
Normandie	4,0	0,2	14,1
Nouvelle-Aquitaine	4,2	0,2	12,7
Occitanie	4,8	1,6	14,1
Pays de la Loire	4,3	0,2	14,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,8	0,6	18,3
Group 1 (✓)	7,6	1,0	15,3

Sources: OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ: ensemble des actions de formation.